LE LOUISIANAIS.
PUBLIE PAR J. GENTIL.
PARAIT LE SAMEDI.

Prix de l'abonnement, pour un an, $5.

CONVENT P. O.—ST. JACQUES,
GENTILLY,—LOUISIANE.

SAMEDI 24 FEVRIER 1877.

Le Louisianais,

JOURNAL DES PAROISSES ST. JACQUES ET ASCENSION, LE.

Pour la première ligne [illegible] $1.50.
Par carré de chaque publication subséquente . . . . . 75.
Les communiqués de nature personnelle et les avis à l'année se régleront de gré à gré avec l'Editeur.

La liberté finit où commence la licence.

VOL. XIII.....NO. 17.

J. GENTIL, REDACTEUR.

AGENTS DU LOUISIANAIS.

Nouvelle-Orléans:—A. G. Romain, Tchoupitoulas St. No. 15.
St.-Jacques, St.-Jean-Baptiste, Iberville, Assomption et Ascension:—Just Comes, Donaldsonville.
Lafayette, Attakapas:—Edouard E. Mouton.
Nouvelle-Ibérie:—Auguste Girod.
Vacherie:—Morris Feitel.

C'EST FAIT.

I.

C'est fait. *Consummatum est.* Le parti républicain l'emporte, et Hayes sera président des Etats-Unis.

Mais il ne faut ni s'en étonner ni s'en indigner.

Pourquoi de l'étonnement, et pourquoi de l'indignation? *Nil mirari* vaut mieux.

En effet, ce serait naïveté trop grande ou hypocrisie trop profonde.

Nous devions savoir, et nous savions.

Le coup d'Etat n'a certainement point été brutal, nocturne et sommaire. Il n'a rien du Deux Décembre bonapartiste. Il a été longtemps discuté et exécuté en plein jour. Ce sont des avocats et des politiciens qui l'ont habilement gradué, doucement conduit et glorieusement clos. Il a eu plusieurs étapes, plusieurs chapitres et plusieurs actes. Il s'est déroulé assez lentement, avec méthode, avec ordre, scène par scène, acte par acte, devant le peuple lui-même et par consentement de ce peuple. Le dénouement en était prévu. Et nous n'avons pas, sous peine de passer pour naïfs ou pour hypocrites, le droit de nous étonner et de nous indigner.

La politique de Grant et de son parti, ce semble, était fort claire. Le dernier citoyen en saisissait la portée. L'intervention militaire, l'envoi de troupes dans le Sud, la pression électorale, les *Bureaux des retours*, Sheridan, Kellogg, Wells, Packard et autres, tout cela s'enchaine naturellement et logiquement. Et cela, certes, ne pouvait aboutir à la défaite du parti républicain et au triomphe du parti démocratique. On ne foule pas la Constitution sous les pieds pendant huit ans, on ne fait pas pendant huit ans litière de tous les droits et de toutes les libertés populaires, pour s'incliner à la dernière heure et au moment suprême devant la Constitution méprisée et le suffrage universel avili. Les vrais conspirateurs ne s'arrêtent pas à mi-route, et l'usurpation, quand elle est ferme et résolue, ne recule pas devant le dénouement.

Nous savions donc.

Bien plus, nous l'avons voulu.

II.

N'avons-nous [illegible] voulu le fameux *tribunal arbitral*.

Car ce tribunal [illegible] nouveau *Bureau des retours*, est notre [illegible]re. Morton faisait semblant d'en [illegible] vouloir. Mais nous l'avons bel et [illegible] créé nous-mêmes, et sans doute [illegible]dire à la façon de Pilate: *Nous n'[illegible] lavons les mains.* Car il nous affran[illegible]ait d'un devoir et d'une responsabili[illegible]ous n'avions plus à affirmer énergiq[illegible]ent la cause du droit et de la justice. Nous laissions à un tiers le salut des principes et la défense de la démocratie. Nous abandonnions le problème et sa solution au hasard, au sort des déz, à l'imprévu. C'était un compromis avec la peur, la lâcheté et la boutique. Car les boutiquiers ont la sagesse de faire passer certains intérêts avant certains principes. La république et la démocratie, pour ces sages, sont choses parfaitement secondaires. Il est bon d'être patriote jusqu'à la bourse, mais jamais contre la bourse. Le sacrifice de soi-même, le dévouement à la chose publique et l'héroïsme *pro bono publico* sont choses qui ne *paient guère.* Ce ne sont pas là les vertus des républiques mercantiles. Nous savons que la guerre est une effroyable chose. La stagnation dans les affaires serait un épouvantable malheur. Ne peut-on arranger le tout à l'amiable? Nous sommes, Dieu merci, le peuple des arrangements, des transactions et des avocats. Nous sommes le peuple des compromis. Le compromis est légal, est digne, est dans nos mœurs. Il nous a sauvés et il nous sauvera encore. Les avocats et les politiciens, qui sont rois de cette république et de cette démocratie, nous le conseillent. Ils ont raison, nous avons raison, et tout sera pour le mieux dans la meilleure des républiques possibles.

Car les démocrates, les républicains et le peuple entier ont voulu le fameux tribunal des *Quinze.* La presse, qui est le quatrième pouvoir, a battu des mains. Nous avons même, en très beau langage antique, comme gens croyant ce qu'ils disent, déclaré qu'on ne pouvait inventer un tribunal plus auguste, plus souverain, plus impartial, plus intègre, plus éclairé, plus infaillible et plus américain. Les cinq juges de la Cour Suprême des Etats-Unis nous garantissaient le droit et la justice. L'équité devait dominer tous les partis et toutes les ambitions. La vérité triomphait pour le salut d'une grande cause et d'un grand peuple. La blanche hermine des Juges éblouissait et rayonnait sur le dos des cinq Juges immaculés et glorieux. Washington, le père de la patrie, nous disait lui-même: Vous êtes mes nobles enfants, et je vous bénis.

Verba, verba et verba!

Des mots, des mots et des mots.

III.

En effet, à cette heure du centenaire, la république américaine roulant toute espèce de choses dans son lit, nous savions bien que le pouvoir législatif, émanation du suffrage universel, avait un arrière-goût de ruisseau et de fange; et nous savions également que le pouvoir exécutif, prenant son origine et sa source aux mêmes lieux, avait perdu de sa dignité, de sa grandeur et de son caractère, et s'était rapetissé dans les misères et les hontes de l'esprit de parti, de l'ambition et de la venalité; mais nous nous plaisions généralement à croire que le pouvoir juciciaire, surtout dans les Juges de la Cour Suprême des Etats-Unis, était resté pur et vénérable. Cette croyance nous faisait du bien. Cette foi nous sauvait contre nous-mêmes et nous empêchait d'être complètement mauvais et complètement athées. Quand les coquins croient à l'honorabilité des juges ils ne sont pas entièrement et absolument coquins.

Bah!

Les cinq Juges du *tribunal arbitral* ont décidé comme cinq politiciens, cinq partisans, cinq clubistes, cinq jurés dont le parti est pris à l'avance et qui, selon un mot bien connu, rendent des *services* et non des *arrêts.* Wells et Anderson auraient décidé comme eux. On peut même dire que Wells et Anderson, les coquins du *Bureau des retours* de la Louisiane, ont rédigé leur décision. Et l'on a vu cette haute comédie,—car le mot honte est un gros mot,—d'accusés et de coupables dictant la sentence aux juges eux-mêmes.

Oui, trois des cinq juges du *tribunal* ont subi le verdict des voleurs, des fraudeurs et des coquins. Ils ont repoussé les témoignages, les preuves et les évidences. Ils n'ont pas voulu investiguer la matière. Ils ont déclaré l'équité stupide. Ils ont accepté comme réglement définitif ce qui faisait le sujet du procès. Ils se sont inclinés devant le fait brutal, le vol odieux, l'infamie éclatante et prouvée, disant: "Cela ne nous regarde point. Nous n'avons pas l'œuvre à refaire. L'œuvre est bonne. Les certificats de Chamberlain, de Stearns, de Kellogg, de Wells et des autres couvrent notre conscience. Que si le juge Bradley, dans le cas de la Floride, a voté d'une certaine façon, et d'une autre façon dans le cas de la Louisiane, c'est que la Floride et la Louisiane sont deux Etats différents. Au reste, si la Chambre et le Sénat ne sont pas satisfaits de notre décision, qu'ils la désapprouvent conjointement et légalement. Ce qu'ils ne feront point, puisque la Chambre et le Sénat, comme le tribunal arbitral lui-même, ne sont autre chose qu'un Congrès de politiciens, d'acats et de partisans."

En vérité, braves gens, si vous croyez encore à la blancheur de l'hermine des Juges, c'est que vous avez une foi bien robuste et un aveuglement bien profond. Et nous fairions mieux de dire, en cette année de centenaire et devant ce qui se passe sous nos yeux: Le pouvoir législatif ne vaut rien, le pouvoir exécutif vaut moins encore, mais le pouvoir judiciaire, par comparaison et par contraste, rend le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif presque honorables.

IV.

Les politiciens!

Ils sont la malédiction des temps modernes et surtout de la république américaine. Ce sont les Harpies souillant tout ce qu'elles touchent. Rien n'est à leur épreuve. Il n'y a pas de classes et d'hommes qu'elles ne flétrissent. Si Dieu, Dieu lui-même, descendait en notre république, se mêlait aux affaires politiques de ce siècle et de ce pays, abaissait sa justice et sa grandeur aux gouvernements de ce monde et aux choses de ce milieu, il deviendrait un partisan, un avocat et un politicien. Autre, on n'en voudrait pas. Ce n'est qu'avec ces titres qu'on le reconnaitrait et qu'on admettrait son influence. Il lui faudrait prendre place dans nos meetings, dans nos clubs, dans nos caucus, dans nos législatures et dans nos sénats. Il ferait des discours, des lois et des compromis,—des compromis surtout. Ce serait un puissant démagogue, peut-être un républicain, peut-être un démocrate, mais certainement un discoureur. Et comme cette république, après tout, est la grande république du dollar, Dieu redeviendrait le Veau d'or de l'humanité et des Juifs.

Oui, les politiciens sont la malédiction et la condamnation de ce pays et de cette république. Ils ont fait ce qui est. Notre misère est leur œuvre. L'œuvre, du reste, est commune. Nous aurions tort de nous plaindre, de nous étonner et de nous indigner. Il est bien plus simple de dire: "C'est accompli! Nous avons vécu cent ans. Car nous ne vivrons plus désormais, et notre avenir sera fait d'imprévu, d'incohérences et d'accidents. Nous sommes sortis de la méthode, de la règle et de la loi. Nous sommes entrés dans la période des décadences, des révolutions et des chutes. La république a été virtuellement frappée et mortellement blessée. On lui a enlevé l'honneur. Son premier magistrat, son gardien suprême, celui qui répondait de son honorabilité et de sa grandeur devant le monde et devant la démocratie, est moins qu'un fou, moins qu'un maniaque, moins qu'un soldat brutal, moins qu'un roi d'Espagne ou un César d'aventure, étant un usurpateur. Ils ressemble à ceux du Mexique. Son origine est sa condamnation. On le défera comme on l'a fait. Pourquoi le saluer et le respecter? Est-il l'expression du droit et la volonté du peuple? Représente-t-il désormais un principe, et peut-il dire que la Constitution l'a légitimé et sacré? Ne savons-nous pas dans quels clubs, dans quels caucus et dans quels cabarets il a été créé et conçu? Est-ce que ce magistrat, l'élu du suffrage universel, porte en lui la majesté et la souveraineté d'un peuple de quarante millions d'âmes et d'intelligences? Les quinze avocats, partisans et juges du tribunal arbitral ne l'ont-ils pas fait sortir d'une boite à surprises, à mensonges et à fraudes, et n'a-t-il pas dit lui-même, comparant sa cause à un procès, qu'il avait une bonne Cour, de bons avocats et de bonnes chances? Osera-t-il affirmer, en s'asseyant sur le siége des présidents respectés et respectables, qu'il est un élu comme Washington, comme Jefferson, comme Adams, comme Lincoln, comme Grant lui-même, et qu'il n'occupe point la place d'un autre et la place de Tilden?—Wells, le plus audacieux et le plus impudent des coquins de cette Amérique, en frappant familièrement sur l'épaule de l'honnête Hayes, pourra raisonnablement dire: *C'est moi qui l'ai fait.*

NOUVELLES.

VIEUX MONDE.—La Turquie va signer la paix avec la Servie et le Monténégro. D'un autre côté, elle s'arme pour une guerre certaine et terrible avec la Russie. La Russie, elle, ne se prépare pas moins. L'Europe laissera tout d'abord faire.—On dit le Sultan malade et paralysé du cerveau. Mahmoud Nedin a été rappelé à Constantinople, mais comme simple particulier.

Le général français Nicolas-Anne-Théodule Changarnier est mort. Il avait 84 ans, était sénateur et faisait profession d'orléanisme. Changarnier avait conquis ses épaulettes en Afrique.—Les journaux simi-officiels de Berlin ont cessé leurs aboiements contre la France.—Le ministère Simon va son petit bonhomme de train.—Le gouvernement français a proposé à la Chambre des Députés d'ouvrir un crédit de 500,000 francs pour acheter, au nom de l'Etat, des fabriques de soie à Lyon, dans le but de donner du travail aux ouvriers qui en manquent.—Le Député Benjamin Raspail va proposer une loi autorisant les prêtres et les religieuses à se marier. Et pourquoi donc?—Pie de Poitiers et Dupanloup d'Orléans vont être cardinalisés.—Le Pape et l'empereur du Brésil ont eu une très fraternelle entrevue. L'impératrice était là.—Pie de Poitiers et Dupanloup d'Orléans ne seront pas de la prochaine fournée. L'avis officiel a été envoyé aux prélats de Verone, de Lyon, de Rheims, de Vienne, de Salzbourg, de Saragosse, de Santiago et aux Monsignori Nina, Barretti et Lengi.

Les socialistes allemands inquiètent Bismark, et Bismark les fait condamner. Les socialistes allemands qui sont nombreux, ne sont pas absolument prussophiles, et ils veulent la paix.

P. S.—Les Puissances dont répondu à la circulaire russe de Goreschakoff. Nous n'interviendrons pas.—La Russie a organisé une armée de 600,000 hommes.

NOUVEAU MONDE.—La Commission arbitrale des Quinze a donné les 8 votes électoraux de la Louisiane à Hayes et Wheeler par un vote de 8 contre 7. La Chambre a désapprouvé, mais le Sénat a approuvé, et le fait est accompli. Le dépouillement se continue, et l'œuvre sera bientôt terminée. Nul doute, avec l'esprit qu'on lui connaît, que la Commission ne donne les trois votes de l'Orégon à Hayes. Au reste, le pays et les démocrates semblent en avoir pris leur parti. Il est même des adorateurs du soleil levant qui n'ont pas attendu la fin pour se tourner vers Hayes. Hayes, dit-on, sera modéré, conservateur et sage. Il aura pour le Sud une politique d'apaisement, de bienveillance et de justice. Il purifiera le parti républicain de l'élément malhonnête et carpet-bagger. Il laissera le gouvernement de la Louisiane à Nicholls et de la Caroline du Sud à Wade Hampton. Il fera ci et ça....Illusions et duperies!—Ellis, de la Louisiane, a présenté une proposition au Congrès pour qu'aucune allocation ne soit votée avant la reconnaissance du self-government en Louisiane et dans la Caroline du Sud.

P.S.—La Chambre a été bien agitée, et les démocrates y ont pris une attitude menaçante.—Le comité Howe ne fera pas son rapport avant la semaine prochaine.—Ellis, de la Louisiane, a prononcé un magnifique discours à la Chambre, ou mieux une oraison funèbre.—Ellis, Burke et Cavanac, de la Louisiane, ont été voir Grant. Grant fait à Nicholls et aux démocrates l'honneur de croire qu'ils n'ont rien de commun avec Weldon le fou, l'égratigneur de Packard.—Environ 800 pieds du tablier du pont de St- Louis ont brûlé.—On a peu fêté le 22 février, anniversaire de la naissance de Washington. A quoi bon? Fêtons Hayes.

LOUISIANE.—Est-ce encore le *statu quo*, et pendant combien de temps? S'il faut en croire des dépêches, des journaux et des combinaisons en hauts lieux, Grant laisserait la chose où elle en est présentement, abandonnerait la solution à son successeur, ne reconnaitrait ni Packard ni Nicholls, n'interviendrait qu'en cas de désordres. Quant à Hayes, d'accord avec les démocrates et les républicains sensés, il accepterait Nicholls et repousserait Packard.—Le dit Packard, la semaine dernière, a failli être tué dans son antre par un fou, un maniaque, un buveur d'absinthe et un carpet-bagger du nom de Weldon. Packard n'a été qu'égratigné. Beaucoup croient à la comédie. Mais Kellogg, actuellement à Washington, a prétendu que la Louisiane est un pays de voleurs et d'assassins. Possible, en vérité; mais si Kellogg ne revient jamais en Louisiane, la Louisiane comptera un fameux coquin de moins.—La déposition de Duncan F. Kenner, devant le Congrès, a prouvé que Wells était un grand gueux. Mais c'est là une vieille nouvelle.—Le sieur Honoré, secrétaire d'Etat du gouvernement Packard, est à Washington avec les paperesses électorales de la Louisiane.—Tout en attendant la solution, qu'elle vienne de Grant ou de Hayes, la Législature Nicholls siége paisiblement et légifère sagement.—La Nouvelle-Orléans, un instant émue et indignée comme la Louisiane elle-même, est redevenue calme. Mais elle ne consentira jamais à subir Packard et les siens.—Tel les sont les propositions sur lesquelles la Commission arbitrale n'a pas voulu se prononcer: Défaut de juridiction du Bureau des retours; composition illégale de ce Bureau; fausse compilation des rapports; inéligibilité de plusieurs électeurs; insuffisance des preuves en général.

—L'Athénée louisianais vient de perdre l'un de ses membres et de ses fondateurs. M. A. Jas était âgé de 38 ans, natif de Vienne en Dauphiné, département de l'Isère, France. C'était un homme instruit, entairé, savant même. M. Jas était un chimiste distingué.

DERNIERES NOUVELLES.—Paix entre la Turquie et les Principautés.—Lessive de sous-préfets en France.—Amnistie des Carlistes espagnols.—Perte de 30 navires sur les côtes d'Angleterre.

—Les Quinze en sont au vote de l'Orégon, qui sera certainement donné à Hayes.—Les irréconciliables de la Chambre veulent entraver et retarder le dépouillement; mais ils ne sont pas en majorité.—Honoré, secrétaire d'Etat du gouvernement Packard, a vidé son sac et ses malles électorales devant le comité Howe.

—Le parti républicain, Grant avec, prend une nouvelle attitude, Il sera neutre vis-à-vis des gouvernements du Sud. Il veut se débarrasser du fardeau de la Louisiane et de la Caroline du Sud. Packard et Chamberlain seront sacrifiés.—La Louisiane se contentera de Nicholls et d'un gouvernement honnête.

ICI ET AILLEURS.

SAUVAGERIE.—Vivons-nous dans un pays de sauvages ou parmi des civilisés, et si nous avons des lois, des juges, des administrateurs et des officiers publics, à quoi cela nous sert-il?

On vole, on tue, on incendie dans cette communauté. Les voleurs sont libres, les assassins sont libres, les incendiaires sont libres. Se donne-t-on même la peine de les rechercher, et convient-il de les punir?

Hier, en plein jour, sur le chemin public, devant l'habitation Burnside, à quelques arpents du magasin de ce nom, un pauvre Irlandais a été assailli, tué et mutilé.

Qu'importe? Ce n'était qu'un Irlandais. On a mis le cadavre dans un trou, et tout a été a été dit.

Aujourd'hui, dans notre village, pendant l'abscence du locataire Yates et à deux pas du propriétaire Latapie, des voleurs brisent la porte d'une maison, pillent à leur aise et s'éloignent après avoir mis le feu à la résidence. On s'étonne que les maisons du voisinage n'aient pas été dévorées par les flammes.

Mais où sont les voleurs et les incendiaires? Les cherche-t-on? Peut-on les découvrir? La punition réparerait-elle le mal? Après tout, ce n'est qu'une maison brûlée. Il fallait y laisser un gardien ou l'assurer. Les maisons brûlées se rebâtissent et les objets volés se remplacent.

Devons-nous constater avec une indignation profonde qu'on arrête les gens sur le chemin, qu'on leur demande la bourse ou la vie, qu'on les détrousse comme en une forêt de Boudy, qu'il est souverainement dangereux de voyager sans armes, qu'hier encore, à la Pointe du Collége, en descendant du bateau R. E. Lee, un de nos voisins a été assailli par trois ou quatre coquins inconnus, &c.

Quant aux petits vols de basse-cour, aux râfles de poules et de cochons, il n'en faut point parler. C'est dans les mœurs. Il est également dans les mœurs de la pègue et des vagabonds, qui sont nombreux, de faire boucherie avec les vaches et les veaux qu'on trouve dans les champs et à la lisière des bois. Cela est si facile et coûte si peu! Ne faut-il pas que tout le monde mange et vive? Les juges ne doivent-ils pas être miséricordieux? Au reste, quand le pays est entièrement préoccupé par la grande politique du moment, lorsque les démocrates et les républicains ne s'intéressent plus qu'à leurs candidats respectifs, et qu'il s'agit de Tilden, de Hayes, de Nicholls et de Packard, faut-il s'inquiéter outre mesure qu'on tue ici, qu'on incendie là et qu'on vole partout? Ce sont là des détails fort minces, bons pour la chronique d'un journal, mais dont le Préteur doit se soucier d'une façon absolument secondaire. *De minimis non curat Prætor*, dit la loi romaine.

Cependant, comme il est juste que le citoyen protège sa famille, sa maison, sa propriété et sa vie, nous dirons devant M. Marks, qui est juge de district, devant M. Earhart, qui est avocat de district, devant M. Siskron, qui est juge de paroisse, devant M. H. Cohen, qui est avocat de paroisse, comme aussi devant le shérif, devant les huit juges de paix et devant les huit constables de cette paroisse: Honnêtes citoyens de St. Jacques, dormez d'un œil, le fusil sous la main et la lampe allumée. Au moindre bruit, quand les chiens aboient, si l'ombre d'un voleur ou d'un assassin rôde autour de vos maisons, criez: halte! Si l'ombre suspecte fuit, tirez la gâchette. Il vaut mieux tuer le diable qu'être tué par le diable.

Quant aux voleurs et aux assassins, ils ne sont et ne peuvent être que les vagabonds, les paresseux et les désœuvrés. On ne vit qu'en travaillant ou en volant. Les travailleurs ne sont pas des voleurs, et les voleurs ne sont pas des travailleurs.

LEGENDES.—Le *Meschacébé* dit ainsi la légende des *Valentines:*

"St. Valentin, grand dignitaire de l'Eglise, fut décapité à Rome sous le règne de Claudius. Il était de son vivant, paraît-il, un excellent homme dont la charité était devenue proverbiale. Sa mémoire fut tellement bien conservée, que les chrétiens avaient l'habitude de s'adresser des lettres rappelant le souvenir du saint. Par la suite, ces missives tournèrent souvent à la plaisanterie chez les uns, tandis que d'autres profitaient de l'occasion pour échanger des sentiments qui n'avaient pas toujours la dévotion pour mobile. D'où la coutume, au 14 février, d'envoyer sous le voile de l'anonyme, des *Valentines* comiques, satiriques ou sentimentales."

Mais puisqu'il s'agit de *légendes*, et qu'une *légende* amuse toujours un peu, disons la suivante à M. H. Cohen. M. Cohen, *avocat* de paroisse, bien que ne croyant guère aux saints, est certainement homme à la goûter.

"St. Yves, un digne prêtre de XIIIe. siècle, arbitre, en son temps, de tous les différents et de toutes les querelles, avait en vain cherché, dans le Catalogue des saints, un patron pour les avocats. Froissé de cette infériorité manifeste du barreau, il se rendit à Rome et exposa son chagrin au Pape Boniface VIII.—"Que voulez-vous, répondit le saint Père, je ne puis pourtant pas faire l'impossible, et canoniser un avocat pour vous faire plaisir! Ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'aller à St. Jean de Latran, où se trouvent de nombreuses statues de saints. Là, je vous banderai les yeux; vous prendrez votre temps, et le premier saint que vous toucherez sera le patron des avocats." Aussitôt fait, aussitôt dit, et, après quelques minutes de tâtonnements, le bon prêtre posa vivement la main sur une statue.—"Je la tiens!" S'écria-t-il avec enthousiasme.

A ces mots, *je la tiens*, le Pape poussa un formidable éclat de rire. Yves avait mis la main sur le diable terrassé par St. Michel."

Disons aussi, mais pour d'autres que pour l'*avocat* Cohen, que Boniface VIII, Benoit Caïétan, avant d'être pape, avait d'abord été notaire et avocat de son prédécesseur Celestin V. Les bulles *Clericis laïcos* et *Ausculta, fili*, sont de Boniface VIII. C'est sous Boniface VIII que saint Louis fut canonisé.

DECES.—Encore un qui s'en va, encore un des membres de la colonie française qui disparaît.

Et c'était l'un des meilleurs.

Car ceux qui l'ont connu pendant les vingt-quatre années de son séjour en cette paroisse, qui l'ont vu dans l'accomplissement de ses devoirs et de sa tâche d'homme en ce monde, témoignent unanimement que Fortunat Genre fut un homme d'une grande droiture, d'un grand cœur et de nobles qualités. Sa modeste maison de travailleur fut l'auberge hospitalière de beaucoup de passants, et ceux qu'il a obligés, dont il fut le généreux compatriote, qui n'ont jamais trouvé sa main et sa porte fermées, se compteraient par centaines.

Fortunat Genre fut un digne et noble Français. Des hommes comme lui, malgré la modestie de leur profession et la simplicité de leur origine plébéienne, honorent grandement la France à l'étranger. Car ils disent que le peuple de la vieille France est laborieux, courageux, généreux et portent haut le sentiment du devoir, de la loyauté et de l'honneur.

Fortunat Genre était âgé de 53 ans et 6 mois. Il était natif de la commune de Maisons-Du-Bois, département du Doubs. Il laisse pour le pleurer une femme et deux jeunes enfants.

SIOUX.—Le nommé Henry Dorsey, qui fut geôlier sous le shérifat Hagins, a été tué l'autre jour dans un bal par un citoyen de sa couleur.

Le meurtrier s'est enfui. Personne ne court après. Il votera à la prochaine élection.

Une autre rixe a eu lieu sur la même rive, entre mêmes hommes, mais non avec même résultat. Magloire Pikins, l'agresseur du reste, n'a reçu qu'un simple coup de couteau dans l'épaule.

Magloire n'en mourra pas.

Quant à Joe Mumford, son adversaire, il a été mis sous caution de $300.

—Le juge Siskron a tenu sa Cour cette semaine.—Cour de paroisse et de troisième ordre.

Rien d'important, paraît-il, et les cas à décider, moins sérieux que la question électorale et présidentielle, ne demandaient point les grandes lumières et la haute impartialité d'un Bradley.

—L'Honorable H. Cohen, *avocat* de paroisse, a été prendre l'air de la Nouvelle-Orléans et de la caverne St. Louis.

De retour lundi, tout fier, tout glorieux, inimitable de suffisance et d'aplomb, il disait d'une voix cicéronienne:

C'est ce soir que Grant reconnaît Packard!

—Comme MM. Simms, Dickerson et Como, législateurs et représentants de St. Jacques, sont restés fidèles à Packard et à la caverne St. Louis, il serait opportun, à leur retour parmi nous, que le peuple de St. Jacques allât au devant d'eux, et que le Jury de police, précédé de son hallebardier Shade, leur fit les honneurs dus au courage, à l'intelligence et au patriotisme.

—On voit ça et là des rôdeurs, des vagabonds et des Sioux.

Pourquoi donc?

C'est le moment des travaux et du labeur. Le fleuve charrie du bois. N'importe quel manœuvre peut faire des radeaux et de l'argent, &c. Les ressources sont nombreuses ici pour ceux qui sont forts, qui sont bien portants et qui veulent travailler.

—L'*avocat* H. Cohen a debuté dans un cas de petit larcin.

Mais l'*avocat* Cohen, représentant la dignité de la paroisse et la dignité de l'Etat, n'a pas été heureux.

Il a bien prouvé que l'accusé était l'accusé, que le juge était le juge, et que la Cour avait juridiction. Il a même soumis cinq ou six *points* à la sagesse du juge.

Les auditeurs commençaient à admirer. *I submit the point* leur semblait un argument splendide.

Malheureusement l'*avocat* Cohen, comme le singe de Florian, avait oublié d'allumer sa lanterne magique.

L'acte d'accusation dressé par l'*avocat* Cohen ne s'adressait à aucune Cour d'Angleterre, de France, d'Allemagne ou d'Amérique.

Le juge a ri, le public a ri, l'accusé a ri, mais Cohen n'a pas ri.

L'*avocat* Cohen ne savait point encore qu'un vieux chat du barreau, d'un seul coup de patte et sans pérorer, peut étrangler une imprudente et ridicule souris.

—*I give it up*, répliqua l'*avocat* Cohen, en s'inclinant devant M. Poché.

—Justice à qui justice est due.

M. G. E. Bovee, collecteur des taxes du fait de Kellogg, conformément à la loi et aux réglements du Jury de police, a réglé avec le trésorier de paroisse.

C'est bien sans doute, mais c'est tout simple.

Si M. Bovee reste collecteur des taxes de cette paroisse, et si M. Bovee continue à régler convenablement, régulièrement et sans se faire tirer l'oreille,—ce dont nous ne doutons pas—nous continuerons à dire: C'est bien.

La somme collectée par M. Bovee et remise au trésorier H. Feitel est de $2887,24.

—Notre ami Dornier nous annonce l'arrivée des hirondelles, tout au moins d'une hirondelle.

Mais l'oiseau à la queue aux douze pennes, après avoir visité sa maison, ses appartements et son nid de l'année dernière, est reparti brusquement et sans rien dire.

Le printemps sans doute n'est pas encore venu, et les pêchers ont eu tort de fleurir.

Les anciens respectaient les hirondelles. Pour les protéger efficacement, ils avaient supposé que, lorsqu'on les maltraitait, elles faisaient perdre le lait des vaches en leur piquant les mamelles. Le galopin de Rome, qui tuait une hirondelle, était fessé par son père ou par son maître d'école.

AUX CONTRIBUABLES
ET AU
PEUPLE DE LA PAROISSE ST. JACQUES.

Les soussignés, membres du Comité des "affaires publiques," nommés comme tels par le Comité démocrate-conservateur de la paroisse St. Jacques, ayant spécialement pour devoir de surveiller et d'examiner l'administration du Jury de Police, soutient en matière de finances, appellent votre sérieuse attention sur les faits suivants:

Un grand nombre de marchands et de personnes payant licence pour profession et métier, justement effrayés par l'énormité des licences votées par le Jury de Police, comme aussi par les avis menaçants du collecteur des taxes, ont demandé et demandent anxieusement ce qu'ils doivent faire.

Un simple examen des procédures du Jury de police démontre à première vue qu'aucun des actes passés et qu'aucune des ordonnances adoptées par le Jury, depuis son organisation en décembre dernier, n'a et ne peut avoir de loi.

Conformément à l'Acte No. 9 [illegible] Législature de la Louisiane, [illegible] le 15 avril 1876, et qui, se[illegible]neur, a eu force de loi le 1r. ja[illegible] les ordonnances des Jurys de l'Etat doivent être promulgu[illegible] façon suivante, et selon ces [illegible]clairs, précis et n'ayant rien d'équi[illegible]